

CH_VB 08-1953 6273 vom 31. Juli 2008

Bundesverwaltung, 2008-07-31, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_08-1953_6273_

FR: CH_VB 08-1953 6273 du 31 juillet 2008

IT: CH_VB 08-1953 6273 del 31 luglio 2008

Volltext

2008-1953 6273 Aéroport de Lausanne Approbation des plans pour la construction d'une nouvelle base destinée à accueillir la Garde aérienne suisse de sauvetage (REGA) et démolition de l'ancienne base Décision du 31 juillet 2008

En date du 14 décembre 2006, l'Aéroport Région Lausanne La Blécherette SA (ARLB) a requis l'approbation des plans pour la construction d'une nouvelle base destinée à la REGA. La demande a fait l'objet d'une consultation, publiée dans la Feuille fédérale du 14 août 2007. Le 31 juillet 2008, le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a approuvé les plans autorisant la construction de la nouvelle base REGA et la démolition de l'ancienne. La décision a été notifiée par courrier à la requérante et aux personnes qui ont déposé une opposition motivée auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile, dans le délai de mise à l'enquête. Un recours peut être formé auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14. Le dossier, comprenant le texte intégral de la décision et les actes déterminants, peut être consulté pendant les trente jours suivant la présente publication à l'adresse suivante: – Service de la mobilité, Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne 19 août 2008 Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Aéroport de Lausanne. Approbation des plans pour la construction d'une nouvelle base destinée à accueillir la Garde aérienne suisse de sauvetage (REGA) et démolition de l'ancienne base In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2008 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 33 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 19.08.2008 Date Data Seite 6273-6273 Page Pagina Ref. No 10 142 055 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.